



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladie de Parkinson

Question écrite n° 18347

## Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le traitement chirurgical de la maladie de Parkinson. La neurochirurgie, par stimulation cérébrale profonde, a des résultats assez spectaculaires chez le malade parkinsonien. Or, aujourd'hui, seuls 18 centres en France sont habilités à opérer selon cette technique, à laquelle peu de médecins sont formés. En conséquence, seuls 5 % des 120 000 malades parkinsoniens peuvent bénéficier de la chirurgie. Aussi, il lui demande si elle envisage de prendre des mesures afin de développer la pratique chirurgicale dans le traitement de la maladie de Parkinson.

## Texte de la réponse

La stimulation cérébrale profonde à haute fréquence dans le cadre du traitement de la maladie de Parkinson est une chirurgie fonctionnelle apparue à la fin des années quatre-vingt. Elle s'adresse à une population restreinte de patients en échec thérapeutique. La stimulation cérébrale profonde (SCP) est une chirurgie stéréotaxique composée d'une séquence complexe d'actes diagnostiques et thérapeutiques. Un environnement hospitalier de haute technicité et une équipe pluridisciplinaire entraînée sont nécessaires. L'analyse de la littérature et les avis d'experts montrent que le mode opératoire est spécifique à chaque centre. La Haute Autorité de santé avait conclu en 2002 que cette technique émergente, qui modifie les perspectives de traitement de la maladie, restait à évaluer en termes d'efficacité et de tolérance. Depuis les études cliniques demeurent encore insuffisantes et, étant donné l'importance et la complexité des questions encore posées, une étude de cohorte longitudinale et prospective devrait être menée avec la participation de tous les centres pour permettre l'observation la plus rigoureuse possible des résultats selon les pratiques actuelles. Actuellement, la SCP s'applique à un nombre encore relativement restreint de patients et la qualité du contexte socio-familial est un facteur de réussite, car la prise en charge du patient, quel que soit le bénéfice de l'opération, restera lourde.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18347

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** Santé, jeunesse, sports et vie associative

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 mars 2008, page 1770

**Réponse publiée le :** 7 octobre 2008, page 8639